



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Defence Communications Division. (QD)  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III, 8C2  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> LEISC	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-184104/C	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-184104	<b>Date</b> 2017-12-21
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$QD-038-26555	
<b>File No. - N° de dossier</b> 038qd.W8486-184104	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-02-02</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Mujkic, Ajida	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 038qd
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 420-0886 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

L'amendement 004 vise à répondre aux questions des soumissionnaires potentiels.

**Questions provenant des soumissionnaires potentiels et réponses du Canada:**

**Q3:**

Référence: Pièce jointe 3 de la partie 4, exigences obligatoires 1.3.1 et 1.3.2.

Il est noté que toutes les exigences obligatoires et cotées, à l'exception de 1.3.1 et 1.3.2, peuvent être démontrées par «l'équipe du soumissionnaire». Veuillez confirmer que, pour démontrer la conformité aux exigences obligatoires 1.3.1 et 1.3.2, le soumissionnaire peut utiliser les membres de l'équipe identifiés pour répondre à l'exigence. Ne pas permettre à l'équipe du soumissionnaire de démontrer sa conformité peut réduire considérablement la concurrence. Il convient également de noter qu'au cours de la période de Demande de renseignements (DR), le Canada a répondu comme suit dans la modification 003: «L'intention du Canada est de prendre en considération les points forts, les antécédents et les expériences de l'équipe combinée du soumissionnaire, y compris les sous-traitants". Le soumissionnaire s'est appuyé sur cela et est confiant que cela demeure l'intention des sollicitations qui résulteront.

**R3:**

La version amendée de la PJ 3 de la partie 4 est jointe à l'amendement 004.

**Q4:**

Référence: Pièce jointe 3 de la partie 4, Évaluation de la soumission, paragraphe 1.4.

Cette section indique: "Récente : est défini comme étant complété dans les cinq (5) dernières années de la date à laquelle l'EDT a été diffusé." Veuillez confirmer que ceci devrait être mis à jour à «Récent: est défini comme un travail en cours ou achevé ayant été achevé au cours des cinq (5) dernières années à compter de la date de publication de la DP comme a il été mis à jour dans la version finale des sollicitations de logiciels et Cyber (même section.)

**R4:**

La version amendée de la PJ 3 de la partie 4 est jointe à l'amendement 004.

**Q5:**

Référence: Annexe A, Section 1.2, de la DDP.

La section référencée de l'EDT stipule que les composants matériels et logiciels du système C4ISR terrestre sont étiquetés comme nécessitant un niveau de soutien SoS ou complet à l'annexe 3. Et explique ensuite la portée de l'entrepreneur lorsqu'il fournit un support SoS ou complet Cette information sur l'étiquetage serait très utile et elle ne figure pas à l'annexe 3 ou ailleurs dans la demande de propositions. Pouvez-vous la fournir s'il vous plaît?

**R5:**

Cette information se trouve dans la décomposition de la structure du système. Les soumissionnaires doivent démontrer leur conformité au programme des marchandises contrôlées afin d'obtenir la décomposition de la structure du système.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-184104/C  
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VM

Buyer ID - Id de l'acheteur  
038qd  
File No. - N° du dossier

Pièce jointe :

PIÈCE JOINTE 3 DE LA PARTIE 4 DE LA DP ÉVALUATION DE LA SOUMISSION  
CONTRAT DE SOUTIEN SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'INTÉGRATION DU SYSTÈME  
C4ISR DE LA FORCE TERRESTRE (21 décembre 2017).

**Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.**

**PIÈCE JOINTE 3**  
**DE LA**  
**PARTIE 4 DE LA DP**  
**ÉVALUATION DE LA SOUMISSION**

**CONTRAT DE SOUTIEN**  
**SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'INTÉGRATION**  
**DU SYSTÈME C4ISR DE LA FORCE TERRESTRE**

**21 décembre 2017**

---

## Table des matières

1	ÉVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES.....	3
1.1	Exigences obligatoires.....	3
1.2	Exigences cotées .....	3
1.3	Critères d'évaluation obligatoires de la soumission technique .....	3
1.3.1	Exigences de gestion de base.....	3
1.3.2	Exigences techniques de base .....	3
1.4	Critères d'évaluation cotés de la soumission technique.....	5
1.5	Pointage total des éléments cotés .....	11
2	ÉVALUATION FINANCIÈRE DES OFFRES.....	13
2.1	Coûts du personnel.....	13
2.1.1	Tarifs horaires .....	13
2.1.2	Calcul du total du coût du personnel évalué .....	16
2.2	Travail/services essentiels .....	16
2.3	Installations .....	17
2.4	Marge commerciale (Mark-ups).....	18
2.4.1	Marge dans l'acquisition de matériel, matériel de systèmes et de logiciels (HW/SE/SW) .....	18
2.4.2	Acquisition de services d'individus avec des connaissances spécialisées (SK) et de services sous-traités .....	18
2.5	Frais de déplacement et de séjour .....	19
2.6	Feuille de calcul financière des offres.....	19
3	RETOMBÉES INDUSTRIELLES ET TECHNOLOGIQUES (RIT) PLAN D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE VALEUR .....	21

---

## **1 ÉVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES**

L'évaluation technique des offres comprend les exigences obligatoires et cotées.

### **1.1 Exigences obligatoires**

- a. Exigences de gestion de base; et
- b. Exigences techniques de base.

Les soumissionnaires doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires. Toute proposition qui ne satisfait pas à toutes les exigences obligatoires sera jugée irrecevable.

### **1.2 Exigences cotées**

- a. Exigences du plan de gestion du programme;
- b. Exigences d'expérience en contrat fondé sur la performance;
- c. Exigences du plan de gestion de l'ingénierie des systèmes;
- d. Exigences d'expérience de processus;
- e. Exigences relatives à l'expérience du personnel.

Voir la section 1.4 de cet annexe pour plus de détails concernant les exigences cotées.

### **1.3 Critères d'évaluation obligatoires de la soumission technique**

#### **1.3.1 Exigences de gestion de base**

Le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission un plan de gestion de programme (PGP) tel que décrit à l'appendice 5. Le soumissionnaire ou l'équipe du soumissionnaire doit démontrer clairement comment, quand et où ils ont mis en œuvre avec succès le PGP proposé ou une version antérieure de leur PGP proposé avec des preuves documentaires de l'évolution et des modifications rationnelles du nouveau PGP proposé, sur un autre contrat ou projet de portée, échelle et complexité similaires. Les soumissionnaires devraient fournir au moins un contrôle de référence, selon les Instructions de préparation de l'offre – Partie 3 de la DP.. Le client pourrait être contacté afin de valider l'information fourni.

Un projet de portée, échelle et complexité similaires est défini comme étant une expérience acquise au sein de l'industrie C4ISR, avec un taux de dépense annuel minimum de 3 million ou ayant à un minimum, l'équivalent de 12 positions ETP pendant toute la durée du contrat/du projet et d'une durée minimum de 5 ans.

Pour plus de clarté et aux fins de cette évaluation, un PGP est considéré avoir été implanté avec succès lorsque le contrôle de référence comprend la confirmation par le client que les services contractuels ont été livrés, en totalité ou en partie, selon les exigences de travail, le prix, le calendrier et les niveaux de services/de performance convenus d'un commun accord.

#### **1.3.2 Exigences techniques de base**

Le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission un plan de gestion d'ingénierie des systèmes tel que décrit à l'appendice 5. Le soumissionnaire ou l'équipe du soumissionnaire doit démontrer clairement comment, quand et où ils ont mis en œuvre avec succès le plan proposé ou une version antérieure de leur plan proposé avec des preuves documentaires de l'évolution et des modifications rationnelles du nouveau plan proposé, sur un autre contrat ou projet de portée, échelle et complexité similaires. Les soumissionnaires devraient fournir au moins un contrôle de référence selon les Instructions de préparation de l'offre – Partie 3 de la DP. Le client pourrait être contacté afin de valider l'information fournie.

Un projet de portée, échelle et complexité similaires est définie comme étant une expérience acquise au sein de l'industrie C4ISR, avec un taux de dépense annuel minimum de 3 million ou ayant à un minimum, l'équivalent de 12 positions ETP pendant toute la durée du contrat/du projet et d'une durée minimum de 5 ans.

Pour plus de clarté et aux fins de cette évaluation, un plan de gestion d'ingénierie des systèmes est considéré avoir été implanté avec succès lorsque le contrôle de référence comprend la confirmation par le client que les services contractuels ont été livrés, en totalité ou en partie, selon les exigences de travail, le prix, le calendrier et les niveaux de services/de performance convenus d'un commun accord.

### **1.3.3 Qualifications du personnel**

Les qualifications obligatoires du personnel seront notées en évaluant les curriculum vitae du personnel clé. Les soumissionnaires doivent fournir des curriculum vitae pour le personnel clé identifié à l'Appendice 6 de l'Annexe A. Au minimum, les informations suivantes devraient être incluses dans chaque CV et présentées sous forme de tableau :

- a. Généralités : nom, nom de l'entreprise, emplacement de l'employé et statut du niveau de l'attestation de sécurité gouvernementale de l'employé.
- b. Éducation et formation : dates, lieux et noms des établissements où la qualification a été acquise. Des copies de diplômes doivent être fournies. Cette section peut également inclure les cours internes ou externes formels et la participation à des conférences ou colloques pertinents. En ce qui concerne les exigences en matière de formation pour un diplôme, une désignation ou un certificat particulier, le Canada ne considérera que les programmes d'enseignement qui ont été complétés avec succès par la ressource au moment de la clôture des soumissions. Si le diplôme, la désignation ou la certification a été délivré par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Canada, le soumissionnaire doit fournir une copie des résultats du service d'évaluation des titres de compétences et de reconnaissance professionnelle délivré par un organisme reconnu par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. (CICDI).
- c. Historique de l'emploi : présenté sous forme de tableau et incluant la durée (années et mois), le nom de l'employeur et le poste occupé, dans l'ordre chronologique inverse. Les consultants indépendants doivent énumérer les principaux projets et travaux.
- d. Expérience : présentée sous forme de tableau avec trois colonnes comprenant le domaine d'expérience, les mois d'expérience dans ce domaine et les dates (mois et année) où

l'expérience a été obtenue; et les détails clés de cette expérience (par exemple, plan du projet, entreprise, tâches spécifiques effectuées par la personne, nombre de personnes supervisées).

Le soumissionnaire peut utiliser les membres de l'équipe identifiés pour satisfaire aux exigences du personnel. Le soumissionnaire doit confirmer que tout le personnel clé sera disponible pour effectuer le travail à l'attribution du contrat. Les soumissionnaires doivent démontrer la conformité en réponse à l'appendice 6 de l'annexe A - qui fournit des exigences de position spécifiques. Les soumissionnaires doivent fournir des informations suffisantes pour étayer que les candidats respectent l'exigence. Les soumissionnaires doivent fournir des copies des diplômes pour le plus haut niveau de qualification de l'éducation indiqué dans les CV pour répondre à l'exigence d'éducation. Le même individu ne peut être proposé dans plus d'une catégorie de ressource.

#### **1.4 Critères d'évaluation cotés de la soumission technique**

Le soumissionnaire sera évalué selon les critères d'évaluation ci-dessous. Dans le but d'évaluer les critères d'évaluation, les définitions suivantes seront utilisées.

Récente : est défini comme étant complété dans les cinq (5) dernières années de la date à laquelle l'EDT a été diffusé.

Portée et échelle similaires : est définie comme étant une expérience acquise au sein de l'industrie C4ISR, avec un taux de dépense annuel minimum de 3 million ou ayant à un minimum, l'équivalent de 12 positions ETP pendant toute la durée du contrat/du projet et d'une durée minimum de 5 ans.

Expérience appréciable : est une expérience dont l'étendue et la richesse équivalent normalement à la livraison ou le soutien des capacités du C4ISR pour une durée minimum de cinq (5) ans dans les 10 dernières années calculées à partir de la date de publication de la DP.

Contrat complexe : est un contrat ayant une valeur de plusieurs millions de dollars, regroupant de multiples intervenants et qui s'étend sur plusieurs années.

- a. Pour chaque projet de référence pour 1.4.1 à 1.4.4 ci-dessous, le soumissionnaire doit fournir un contrôle de référence, validé par le client, ainsi que ses coordonnées exactes. Le client pourrait être contacté afin de valider l'information fournie.
- b. Pour chaque projet de référence pour 1.4.1 et 1.4.4 ci-dessous, le soumissionnaire doit fournir une description détaillée, y compris, mais qui ne se limite pas à ce qui suit :
  1. Un résumé;
  2. Un énoncé d'un problème;
  3. La stratégie de gestion de projet, qui comprend au minimum :
    - i. La norme de l'industrie, la pratique exemplaire ou la méthode commerciale utilisée;
    - ii. La stratégie de mise en œuvre;
    - iii. La gestion des problèmes et des difficultés;

- iv. La gestion des communications;
  - v. L'atténuation des risques;
  - vi. Les technologies utilisées ou mises en œuvre;
  - vii. La gestion des ressources;
  - viii. La gestion du calendrier de projet (y compris l'échéancier du projet, du lancement à l'achèvement).
4. La gestion budgétaire;
  5. La gestion du rendement, y compris les primes d'amélioration continue ou de rendement (si utilisées);
  6. La description des utilisateurs;
  7. Les données volumétriques, y compris le nombre de comptes d'utilisateurs, de transactions et de types de transactions;
  8. Les différends contractuels et les problèmes de rendement.

Dans le présent appel d'offres, un « membre de l'équipe » ou « l'équipe du soumissionnaire » correspond à l'entité dont l'expérience est utilisée pour répondre aux critères d'évaluation dans le cadre de la soumission. Lorsqu'un soumissionnaire cite l'expérience d'un membre de l'équipe, l'expérience acquise sera seulement prise en compte par le Canada si elle est accessible au soumissionnaire et si celui-ci peut compter sur l'expérience du membre de l'équipe et l'utiliser pendant l'exécution de tout contrat subséquent. Le soumissionnaire doit démontrer cette accessibilité au moyen d'une attestation d'un accord de partenariat mise en place avant la date de clôture des soumissions. Si une expérience est présentée sans données à l'appui décrivant où, comment et par qui cette expérience a été acquise, ou à défaut d'indiquer clairement la présence de tout accord de partenariat conclu entre le soumissionnaire et le membre de l'équipe dont l'expérience est présentée aux fins d'évaluation, pourrait faire en sorte que l'expérience ne sera pas prise en compte dans l'évaluation. L'expérience présentée par le soumissionnaire pour répondre aux critères 1.4 b et 1.4 c, identifiés ci-dessus, doit avoir été acquise dans le cadre de travaux dont l'équipe du soumissionnaire était directement responsable.

#### **1.4.1 Expérience en gestion de programme**

La capacité de gestion de programme de l'équipe du soumissionnaire sera évaluée en fonction de l'expérience récente pertinente réelle. L'équipe du soumissionnaire devrait fournir des preuves documentaires de deux (2) exemples récents dans la réalisation d'un travail de portée et d'échelle similaires pour un maximum de 200 points par exemple. Le pointage minimum de passage pour chaque exemple est de 20 points. Si plus de deux (2) exemples sont fournis, seuls les deux (2) premiers exemples dans l'ordre indiqué dans la soumission seront évalués. L'expérience récente est limitée aux cinq dernières années. L'échelle de notation est basée sur les critères suivants:

- a. Le travail a été effectué à l'extérieur du Canada dans un contexte de défense et de sécurité avec une vérification des références infructueuse -20 points
- b. Le travail a été effectué à l'extérieur du Canada dans un contexte de défense et de sécurité avec une vérification des références réussie -40 points
- c. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de défense et de sécurité avec une vérification des références infructueuse -60 points
- d. Le travail a été effectué à l'extérieur du Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références réussie -80 points

- e. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références infructueuse -100 points
- f. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a satisfait à l'exigence contractuelle -125 points
- g. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a dépassé l'obligation contractuelle -150 points
- h. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR de la Force terrestre avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a satisfait à l'obligation contractuelle -175 points
- i. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR de la Force terrestre avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a dépassé l'exigence contractuelle -200 points

**Tableau A3-1 – Total de l'expérience en gestion de programme**

Exemple	Description	Pointage maximum	Pointage obtenu	Commentaires
1		200		
2		200		
Total		400		

#### **1.4.2 Expérience en contrat fondé sur la performance**

La capacité en contrat fondé sur la performance de l'équipe du soumissionnaire sera évaluée en fonction de l'expérience récente pertinente réelle. L'équipe du soumissionnaire doit fournir des preuves documentaires de deux (2) exemples récents de travaux effectués dans le cadre d'un régime de contrat fondé sur la performance pour un maximum de 250 points par exemple. Si plus de deux (2) exemples sont fournis, seuls les deux (2) premiers exemples dans l'ordre indiqué dans la soumission seront évalués. Un contrat fondé sur la performance se définit par un cadre où la performance de l'entrepreneur est récompensée par des primes au rendement basées sur des indicateurs clés de performance (KPI) ou des indicateurs de santé du système (SHI). Le pointage minimum de passage pour chaque exemple est de 20 points. L'expérience récente est limitée aux cinq dernières années. L'échelle de notation est basée sur les critères suivants :

- a. Le travail a été effectué à l'extérieur du Canada dans un contexte de défense et de sécurité avec une vérification des références infructueuse -20 points
- b. Le travail a été effectué à l'extérieur du Canada dans un contexte de défense et de sécurité avec une vérification des références réussie -40 points
- c. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de défense et de sécurité avec une vérification des références infructueuse -60 points
- d. Le travail a été effectué ailleurs qu'au Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références réussie -75 points
- e. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références infructueuse -100 points

- f. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte C4ISR avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a satisfait à l'exigence contractuelle -150 points
- g. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a dépassé l'obligation contractuelle -175 points
- h. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR de la Force terrestre avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a satisfait à l'obligation contractuelle -200 points
- i. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR de la Force terrestre avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a dépassé l'exigence contractuelle -250 points

**Tableau A3-2 –Total sur l'expérience en contrat fondé sur la performance**

Exemple	Description	Pointage maximum	Pointage obtenu	Commentaires
1		250		
2		250		
Total		500		

### 1.4.3 Expérience en gestion de l'ingénierie système

La capacité de gestion de l'ingénierie des systèmes de l'équipe du soumissionnaire sera évaluée en fonction de l'expérience récente pertinente réelle. L'équipe du soumissionnaire doit fournir des preuves documentaires de deux (2) exemples récents de mise en œuvre du plan de gestion d'ingénierie des systèmes proposé pour un maximum de 100 points par exemple. Le pointage minimum de passage pour chaque exemple est de 10 points. Si plus de deux (2) exemples sont fournis, seuls les deux (2) premiers exemples dans l'ordre indiqué dans la soumission seront évalués. L'expérience récente est limitée aux cinq dernières années. L'échelle de notation est basée sur les critères suivants :

- a. Le travail a été effectué à l'extérieur du Canada dans un contexte de défense et de sécurité avec une vérification des références infructueuse -10 points
- b. Le travail a été effectué à l'extérieur du Canada dans un contexte de défense et de sécurité avec une vérification des références réussie -20 points
- c. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de défense et de sécurité avec une vérification des références infructueuse -30 points
- d. Le travail a été effectué à l'extérieur du Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références réussie -40 points
- e. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références infructueuse -50 points
- f. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a satisfait à l'exigence contractuelle -80 points
- g. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification

- des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a dépassé l'obligation contractuelle -100 points
- h. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR de la Force terrestre avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a satisfait à l'obligation contractuelle -125 points
  - i. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR de la Force terrestre avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a dépassé l'exigence contractuelle -150 points

**Tableau A3-3 –Total sur l'expérience en gestion de l'ingénierie système**

Exemple	Description	Pointage maximum	Pointage obtenu	Commentaires
1		150		
2		150		
Total		300		

#### 1.4.4 Expérience en services essentiels de soutien d'ingénierie

La capacité en services essentiels de soutien d'ingénierie de l'équipe du soumissionnaire sera évaluée en fonction de l'expérience récente pertinente réelle. L'équipe du soumissionnaire devrait fournir des preuves documentaires de sa capacité dans les quatre (4) disciplines essentielles d'ingénierie identifiées ci-dessous pour un maximum de 100 points par exemple. Le pointage minimum de passage pour chaque exemple est de 10 points. L'expérience récente est limitée aux cinq dernières années. L'échelle de notation est basée sur les critères suivants :

- a. Le travail a été effectué à l'extérieur du Canada dans un contexte de défense et de sécurité avec une vérification des références infructueuse -10 points
- b. Le travail a été effectué à l'extérieur du Canada dans un contexte de défense et de sécurité avec une vérification des références réussie -20 points
- c. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de défense et de sécurité avec une vérification des références infructueuse -30 points
- d. Le travail a été effectué à l'extérieur du Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références réussie -40 points
- e. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références infructueuse -50 points
- f. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a satisfait à l'exigence contractuelle -80 points
- g. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a dépassé l'obligation contractuelle -100 points
- h. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR de la Force terrestre avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du soumissionnaire a satisfait à l'obligation contractuelle -125 points
- i. Le travail a été effectué au Canada dans un contexte de C4ISR de la Force terrestre avec une vérification des références réussie démontrant que l'équipe du

soumissionnaire a dépassé l'exigence contractuelle -150 points

**Tableau A3-4 – Total sur l'expérience en services essentiels de soutien d'ingénierie**

<b>Exemple</b>	<b>Description</b>	<b>Pointage maximum</b>	<b>Pointage obtenu</b>	<b>Commentaires</b>
1	Architecture, gestion, intégration et test d'ingénierie du système de systèmes	150		
2	Développement de produits, intégration et tests d'équipement réseau/communication dans un environnement hostile.	150		
3	Ingénierie, intégration et installation de plateforme terrestre mobile – réseau électronique.	150		
4	Ingénierie EMSEC et E3	150		
Total		600		

#### **1.4.5 Expérience et capacité des ressources**

L'équipe du soumissionnaire devrait fournir des preuves documentaires de capacité de huit (8) ressources disponibles pour répondre aux exigences du travail basé sur les tâches, une pour chacune des huit (8) types de ressources énumérées dans le tableau A3-5 ci-dessous. Le Canada doit avoir la possibilité d'effectuer un contrôle de référence en fonction des informations fournies dans l'offre. Le pointage minimum de passage pour chaque type de ressource est de 20 points. L'échelle de notation repose sur une évaluation de l'ampleur et de la profondeur des connaissances et de l'expérience :

#### **1.4.6 Connaissance et expérience**

L'ampleur et la profondeur des connaissances et de l'expérience sera évaluée en fonction de 100 points pour chaque ressource. L'ampleur de l'expérience sera notée en fonction de la diversité du niveau d'expérience par rapport au domaine identifiée à l'appendice 6 de l'annexe A :

- a. Les ressources proposées ont des connaissances et une expérience pertinentes dans l'un des domaines identifiés à l'appendice 6 - 20 points
- b. Les ressources proposées ont des connaissances et une expérience pertinentes dans moins que la moitié des domaines identifiés à l'appendice 6 - 40 points
- c. Les ressources proposées ont des connaissances et une expérience pertinentes dans plus que la moitié mais pas tous les domaines identifiés à l'appendice 6 - 60

- points
- d. Les ressources proposées ont des connaissances et une expérience pertinentes dans tous les domaines identifiés à l'appendice 6 - 80 points
  - e. Les ressources proposées ont des connaissances et une expérience pertinentes qui dépassent le domaine identifié à l'appendice 6 - 100 points

**Tableau A3-5 – Total de l'expérience et capacité des ressources**

Exemple	Description	Pointage maximum	Ampleur	Total	Commentaires
1	Architecte de système/Chef de la systémique (Principal)	100			
2	Spécialiste TEMPEST agréé (Principal)	100			
3	Ingénieur en effets de l'environnement électromagnétique	100			
4	Ingénieur de système	100			
5	Ingénieur en conception matériel	100			
6	Architecte/Ingénieur de logiciel/de micrologiciel	100			
7	Gestionnaire de projet	100			
8	Ingénieur d'essai	100			
Total		800			

### 1.5 Pointage total des éléments cotés

**Tableau A3-6 – Résumé du pointage des exigences cotées**

Exigences cotées	Pointage maximum	Pointage obtenu
<b>Résumé de l'expérience en gestion de programme</b>	400	
<b>Résumé de l'expérience en contrat fondé sur la performance</b>	500	
<b>Résumé de l'expérience en gestion de l'ingénierie des systèmes</b>	300	
<b>Résumé de l'expérience en services essentiels de soutien d'ingénierie</b>	600	
<b>Résumé de l'expérience et capacité des ressources</b>	800	
<b>Total</b>	2 600	

Page laissée vide intentionnellement.

## 2 ÉVALUATION FINANCIÈRE DES OFFRES

Le coût évalué sera calculé à l'aide des taux et des majorations intégrales proposés par le soumissionnaire et des quantités indiquées dans les tableaux d'évaluation financière. Le nombre de personnes, d'unités et de jours est basé sur les taux d'utilisation représentatifs. Ils sont uniquement à des fins d'évaluation et ne représentent aucune promesse ou représentation par le Canada d'un volume de travail particulier. Les soumissionnaires doivent compléter et soumettre les tableaux A3-7 à A3-12 avec leur offre financière.

### 2.1 Coûts du personnel

#### 2.1.1 Tarifs horaires

Les soumissionnaires doivent inscrire leurs tarifs, tels que définis par la catégorie des taux de personnel à l'appendice 6 de l'EDT, dans le tableau A3-7.

Tableau A3-7 – Taux horaire

Catégorie de taux de personnel (Pers)	Qté Pers (A)	Taux horaire contractuel (B)					Coût évalué (AxB x 7.5 heures/jour x 235 jours)				
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 1 (C)	An 2 (D)	An 3 (E)	An 4 (F)	An 5 (G)
Gestionnaire de projet supérieure	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gestionnaire de projet intermédiaire	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gestionnaire de projet junior	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Adjoint de soutien au projet supérieure	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Adjoint de soutien au projet intermédiaire	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Adjoint de soutien au projet junior	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Architecte de systèmes/Chef de la systémique	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ingénieur de système supérieure	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ingénieur de système intermédiaire	4	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ingénieurs en conception matériel supérieure	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$





Ingénieur en effet de l'environnement électromagnétique intermédiaire	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ingénieur en effet de l'environnement électromagnétique junior	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Total partiel du personnel</b>	<b>110</b>												

### 2.1.2 Calcul du total du coût du personnel évalué

Le total du tarif quotidien est calculé dans le tableau A3-8. Il s'agit des coûts de personnel qui seront utilisés pour le calcul du coût par point déterminé au tableau A3-12 :

**Tableau A3-8 – Total du coût du personnel évalué**

Catégorie du personnel (Pers)	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total partiel
<b>Total partiel</b>	\$ (C)	\$ (D)	\$ (E)	\$ (F)	\$ (G)	\$ (C+D+E+F+G)
	<b>Total du coût évalué</b>					\$(entrer cette valeur dans le tableae A3-12)

### 2.2 Travail/services essentiels

Les soumissionnaires doivent inscrire leurs tarifs dans le tableau A3-9, tels que définis par la catégorie de travail essentiel à l'annexe A - EDT. La valeur totale des coûts de travail essentiel sera utilisée pour le calcul du coût par point déterminé au tableau A3-12. Travail essentiel(combinaison de la valeur de la gestion du travail essentiel et du travail d'ingénierie essentiel) ne doit pas excéder un taux annuel de 13 millions de dollars.

**Tableau A3-9 – Coût total évalué du travail essentiel**

<b>Travail</b>	<b>Taux fixe mensuel (A)</b>	<b>Taux annuel (B) (A*12)</b>	<b>Coût pour 5 ans</b>
----------------	------------------------------	-----------------------------------	------------------------

essentiel	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 4	An 5	Somme de B
Services essentiels de gestion	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Services essentiels d'ingénierie	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Total:</b>												\$(Entrer cette valeur dans le tableau A3-12)	

### 2.3 Installations

Les soumissionnaires doivent inscrire dans le tableau A3-10 leurs tarifs mensuels fermes pour les installations, tel que défini à l'appendice 7 de l'EDT.

**Tableau A3-10 – Les installations – Évaluation des taux annuels fermes**

<b>Installations 5.4</b>	<b>Taux mensuel (A)</b>	<b>Taux annuel (A*12)</b>
<b>Taux pour les installations – an 1</b>	\$	\$
<b>Taux pour les installations – an 2</b>	\$	\$
<b>Taux pour les installations – an 3</b>	\$	\$
<b>Taux pour les installations – an 4</b>	\$	\$
<b>Taux pour les installations – an 5</b>	\$	\$
<b>Total:</b>	\$ (Entrer cette valeur dans le tableau A3-12)	

#### **2.4 Marge commerciale (Mark-ups)**

Les soumissionnaires doivent proposer des tarifs de marge ferme, y compris les frais généraux, les frais d'administration, les bénéfices et toute autre majoration normalement facturée, pour l'acquisition de matériel, de matériel de systèmes et de logiciels (HW / SE / SW) et les services de personnes ayant des connaissances spécialisées (SK) et les services sous-traités pendant la période contractuelle en utilisant le tableau A3-11. Les montants de majoration déterminés dans le tableau A3-11 ci-dessous seront évalués dans le cadre du prix global de l'offre.

##### **2.4.1 Marge dans l'acquisition de matériel, matériel de systèmes et de logiciels (HW/SE/SW)**

Pour les besoins de cette évaluation seulement, les coûts d'acquisition du matériel, du matériel de systèmes et de logiciels pendant la durée du contrat sont hypothétiquement fixés à 10 000 000 \$. Les soumissionnaires doivent fournir le tarif de marge pour l'acquisition du matériel, du matériel de systèmes et de logiciels dans le tableau A3-11. Le taux de marge proposé ne doit pas excéder 20%.

##### **2.4.2 Acquisition de services d'individus avec des connaissances spécialisées (SK) et de services sous-traités**

Aux seules fins de la présente évaluation, les coûts d'acquisition de SK et des services sous-traités pendant la durée du contrat sont hypothétiquement fixés à 20 000 000 \$. Les soumissionnaires doivent fournir le tarif de marge pour l'acquisition de SK et des services sous-traités dans le tableau A3-11. Le taux de marge proposé ne doit pas excéder 20%.

**Tableau A3-11 – Coût des marges**

Activité	Taux de marge (%) (A)	Coûts des acquisitions (non garantis) (B)	Montant évalué ((AxB)+B) (C)
Acquisition de HW/SE/ SW	(A1)	\$10 000 000,00	(C)
Acquisition de SK & sous-traitants	(A2)	\$20 000 000,00	(D)
<b>Coût total évalué des marges = C+D:</b>			\$ (Entrer cette valeur dans le tableau A3-12)

## 2.5 Frais de déplacement et de séjour

Le coût des frais de déplacement et de séjour pour les entrepreneurs n'est pas pris en compte dans le prix de l'offre.

## 2.6 Feuille de calcul financière des offres

Le tableau A3-12 est un résumé de tous les coûts évalués, tel que déterminé dans les tableaux A3-8 à A3-11. Les soumissionnaires doivent remplir ce tableau en utilisant les totaux déterminés dans les tableaux A3-8 à A3-11 où il est indiqué "\$ Entrer la valeur dans le tableau A3-12".

Les soumissionnaires doivent inclure les tableaux A3-8 à A3-11 avec leur offre financière.

En cas de divergences entre les montants dans le tableau A3-12 et ceux des tableaux A3-8 à A3-11, le coût sera recalculé en utilisant les valeurs déterminées dans les tableaux A3-8 à A3-11.

**Tableau A3-12 – Coût total évalué de l'offre**

Résumé des coûts	Coût total évalué
------------------	-------------------

<b>Résumé des coûts</b>	<b>Coût total évalué</b>
<b>Résumé du coût du personnel</b>	\$
<b>Résumé du coût du travail essentiel</b>	\$
<b>Coût des installations</b>	\$
<b>Coût des marges</b>	\$
<b>Coût total évalué</b>	\$

### **3 RETOMBÉES INDUSTRIELLES ET TECHNOLOGIQUES (RIT) PLAN D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE VALEUR**

#### **1. INTRODUCTION**

- 1.1. Le but du plan d'évaluation des propositions de valeur consiste à décrire la méthodologie qui sera employée pour évaluer la proposition de valeur (« soumission ») présentée par le soumissionnaire.
- 1.2. La soumission sera jugée soit recevable, soit non recevable. La soumission sera réputée recevable si elle : i) se conforme aux exigences obligatoires indiquées à la section 2, et ii) respecte les valeurs minimales d'évaluation énoncées dans la section 3.
- 1.3. Toutes les évaluations recevables seront par la suite évaluées sur la base des critères cotés par points comme l'indique la section 4.
- 1.4. Les résultats de l'évaluation seront communiqués à l'autorité contractante. Les résultats seront ensuite incorporés aux résultats de l'évaluation globale de la soumission, comme l'indique la section 4 du plan d'évaluation du projet de soutien du système terrestre C4ISR – contrat de soutien pour la conception et l'intégration du système C4ISR (STCICS) (ci-après le Projet).
- 1.5. Le soumissionnaire est fortement incité à examiner soigneusement l'intégralité du document d'instructions à l'intention du soumissionnaire.
- 1.6. Les termes définis en nulle autre part de ce document ont le sens qui leur est attribué dans les modalités relatives aux retombées industrielles et technologiques (RIT) et dans la demande de proposition, y compris les annexes, auxquelles est joint ce plan d'évaluation.

#### **2. EXIGENCES OBLIGATOIRES**

- 2.1. Le tableau ci-dessous décrit précisément chaque exigence obligatoire et la manière suivant laquelle l'autorité des RIT évaluera le respect de l'exigence. La soumission sera jugée soit recevable, soit non recevable. Pour que la soumission soit jugée recevable, elle doit satisfaire à toutes les exigences.

**Tableau 2-1 – Tableau d'évaluation des exigences obligatoires**

<b>Exigence obligatoire</b>	<b>Méthode de confirmation</b>
-----------------------------	--------------------------------

1. Le soumissionnaire s'engage à réaliser des transactions mesurées en valeur du contenu canadien (VCC) qui équivalent au moins à 100 pour cent du prix du contrat (y compris les options exercées) ou à la VCC totale des transactions indiquées selon la valeur la plus élevée, et ce, pendant la période de réalisation.	Le certificat des exigences obligatoires est dûment signé et présenté.
2. Il s'engage à réaliser des transactions directes qui équivalent à au moins 70 pour cent du prix du contrat en VCC, ou à la VCC totale des transactions directes indiquées dans la soumission, selon la valeur la plus élevée, y compris les options exercées, et ce, pendant la période de réalisation..	Le certificat des exigences obligatoires est dûment signé et présenté.
3. Le soumissionnaire a précisé le Prix Total Évalué de la soumission sans les taxes ni les options et après arrondissement au dollar le plus proche.	Le certificat des exigences obligatoires est dûment signé et présenté et est accompagné du Prix Total Évalué de la soumission.
3a. Le soumissionnaire a déterminé les transactions, qui sont détaillées, entièrement décrites, et qui équivalent au total à au moins 30 pour cent du Prix Total Évalué de la soumission mesuré en VCC. Toutes les transactions indiquées dans la soumission doivent être conformes à un ou plusieurs des critères cotés aux sections 4.1.1 à 4.1.3 du Plan d'évaluation.	La conformité de la transaction avec un ou plusieurs des critères cotés est confirmée. La VCC de chaque transaction figurant dans la soumission est additionnée, puis le total est comparé au Prix Total Évalué de la soumission. Le certificat des exigences obligatoires est dûment signé et présenté.
3b. Le soumissionnaire s'engage à déterminer un (1) an après la date d'entrée en vigueur du contrat les transactions détaillées et entièrement décrites qui portent le total cumulé des transactions déterminées à au moins 60 pour cent du prix du contrat mesuré en VCC.	Le certificat des exigences obligatoires est dûment signé et présenté.
3c. Le soumissionnaire s'engage à déterminer, dans les trois (3) ans suivant la date d'entrée en vigueur du contrat et pour chaque année supplémentaire visée par une option exercée, les transactions décrites en détail qui portent le total cumulé des transactions indiquées à 100 pour cent du prix du contrat mesuré en VCC.	Le certificat des exigences obligatoires est dûment signé et présenté.
4. Il s'engage à réaliser des transactions avec de petites et moyennes entreprises qui équivalent à au moins 10 pour cent du prix du contrat en VCC, ou à la VCC totale des engagements avec de petites et moyennes	Le certificat des exigences obligatoires est dûment signé et présenté.

entreprises indiquées dans la soumission, selon la valeur la plus élevée, y compris les options exercées, et ce, pendant la période de réalisation.	
5. Il s'engage à réaliser des transactions liées à des activités de recherche-développement qui équivalent à au moins 1 pour cent du prix du contrat en VCC, ou à la VCC totale des engagements liées à des activités de recherche-développement indiquées dans la soumission, selon la valeur la plus élevée, y compris les options exercées, et ce, pendant la période de réalisation.	Le certificat des exigences obligatoires est dûment signé et présenté.
6. Le soumissionnaire consent à l'ensemble des modalités relatives aux RIT.	Le certificat des exigences obligatoires est dûment signé et présenté.
7. L'ensemble des composantes nécessaires suivantes figure dans la soumission: <ul style="list-style-type: none"> <li>• le plan d'affaires de l'entreprise;</li> <li>• le plan de gestion des RIT;</li> <li>• le plan de développement régional;</li> <li>• le plan de développement des petites et moyennes entreprises;</li> <li>• les fiches détaillées des transactions accompagnées d'un tableau récapitulatif de chacune d'entre elles;</li> <li>• le certificat signé des exigences obligatoires;</li> </ul>	La présence dans la soumission de chacune des composantes nécessaires. Le certificat des exigences obligatoires est signé et présenté en bonne et due forme.

### 3. VALEURS MINIMALES D'ÉVALUATION

3.1. Les plans seront évalués afin de déterminer s'ils satisfont aux valeurs minimales d'évaluation indiquées ci-dessous.

3.1.1. Les quatre plans du soumissionnaire seront évalués afin de confirmer qu'ils figurent dans la soumission. On évalue ensuite la qualité des plans et le risque qu'ils comportent en utilisant les tableaux 3-1 et 3-2.

3.1.2. L'évaluation de la qualité consiste à déterminer si les plans répondent aux composantes demandées à la section 4 des instructions à l'intention du soumissionnaire, et au niveau de détail de la composante; elle consiste aussi à déterminer dans quelle mesure le contenu du plan est conforme aux objectifs des RIT exposés à la section 3 des Instructions à l'intention des soumissionnaires.

---

3.1.3. L'évaluation de la qualité reposera sur une échelle allant d'un (1) à quatre (4) qui utilise les valeurs du tableau 3-1 ci-dessous.

**Tableau 3-1 – Évaluations de la qualité des plans**

<b>VALEUR</b>	<b>PLAN – ÉVALUATION DE LA QUALITÉ</b>
4	<b>SUPÉRIEURE</b> Le plan comprend des réponses détaillées à au moins quatre des éléments exigés aux sections 5.4 à 5.7 inclusivement des instructions à l'intention du soumissionnaire, selon le besoin. Le plan fait la preuve que nombre des objectifs du Canada en matière de RIT seront atteints.
3	<b>BONNE</b> Le plan comprend des réponses détaillées à trois des éléments exigés aux sections 5.4 à 5.7 inclusivement des instructions à l'intention du soumissionnaire, selon le besoin. Le plan fait la preuve que plusieurs objectifs du Canada en matière de RIT seront atteints.
2	<b>MAUVAISE</b> Le plan comprend des réponses détaillées à deux des éléments exigés aux sections 5.4 à 5.7 inclusivement des instructions à l'intention du soumissionnaire, selon le besoin. Le plan fait la preuve que quelques-uns des objectifs du Canada en matière de RIT seront atteints.
1	<b>TRÈS FAIBLE</b> Le plan comprend des réponses détaillées à tout au plus un des éléments exigés aux sections 5.4 à 5.7 inclusivement des instructions à l'intention du soumissionnaire, selon le besoin. Le plan ne fait pas la preuve que les objectifs du Canada en matière de RIT seront atteints.

- 3.1.4. L'évaluation du risque consiste à déterminer si les plans apportent une réponse aux secteurs de risque exposés à la section 5 des instructions à l'intention du soumissionnaire et au niveau de précision apporté.
- 3.1.5. L'évaluation du risque reposera sur une échelle allant d'un (1) à quatre (4) qui utilise les valeurs du tableau 3-2 ci-dessous.

**Tableau 3-2 – Évaluations du risque des plans**

<b>VALEUR</b>	<b>PLAN – ÉVALUATION DU RISQUE</b>
4	<b>SUPÉRIEURE</b> Le plan comprend une réponse détaillée à au moins quatre des secteurs de risque figurant à la section 5.3 des instructions à l'intention du soumissionnaire, de sorte que la probabilité de non-réalisation est extrêmement faible.
3	<b>BONNE</b> Le plan comprend une réponse détaillée à trois secteurs de risque figurant à la section 5.3 des instructions à l'intention du soumissionnaire, de sorte que la probabilité de non-réalisation est faible.
2	<b>MAUVAISE</b> Le plan comprend une réponse détaillée à deux secteurs de risque figurant à la section 5.3, de sorte que la probabilité de non-réalisation est modérée.
1	<b>TRÈS FAIBLE</b> Le plan comprend une réponse détaillée à tout au plus l'un des secteurs de risque figurant à la section 5.3 de sorte que la probabilité de non-réalisation est élevée.

- 3.1.6. Les évaluations de la qualité et du risque acceptées par les évaluateurs seront multipliées, les totaux cumulés, et ce total servira à déterminer la valeur finale d'évaluation des plans pour la soumission.
- 3.1.7. Le soumissionnaire doit atteindre ou dépasser une valeur finale d'évaluation des plans de trente-deux (32) sur un total possible de soixante-quatre (64).

**EXEMPLE :**

**Tableau 3-3 – Exemple**

---

<b>Plan</b>	<b>Qualité (A)</b>	<b>Risque (B)</b>	<b>Valeur d'évaluation (C)</b> <i>(C) = (A) x (B)</i>
Plan d'affaires de l'entreprise	4	3	12
Plan de gestion des RIT	2	3	6
Plan de développement régional	4	4	16
Plan de développement des petites et moyennes entreprises	4	2	8
<b>Valeur d'évaluation finale des plans</b>			<b>42</b>

### 3.2. Évaluation des transactions

3.2.1. Les transactions proposées par le soumissionnaire seront évaluées afin de juger si elles respectent les instructions à l'intention du soumissionnaire et les modalités relatives aux RIT qui concernent les critères d'admissibilité, les évaluations, les mises en banque et les types de transactions.

3.2.2. Une transaction proposée qui ne respecte pas les critères présentés au point 3.2.1 sera refusée et ne sera plus prise en compte lors de l'évaluation des exigences obligatoire ou cotée, ou dans le contrat.

3.2.3. Si une transaction proposée répond aux critères en 3.2.1, elle sera évaluée selon les exigences obligatoires à la section 2 et, en particulier, du paragraphe 3a du tableau 2-1 sur l'évaluation de ces exigences.

3.2.4. Toutes les transactions indiquées seront évaluées afin de déterminer si elles sont conformes à chacun des critères d'évaluation cotée présentés aux sections 4.1.1 à 4.1.3. Le soumissionnaire devra fournir suffisamment de détails pour étayer son affirmation que la transaction est conforme à un critère donné.

3.2.4.1. Les transactions pour lesquelles le soumissionnaire ne démontre pas la conformité avec les critères d'évaluation cotée seront refusées et ne seront plus prises en compte lors de l'évaluation des exigences obligatoire ou cotée, ou dans le contrat.

3.2.4.2. Lorsque le soumissionnaire démontre que des transactions sont conformes aux critères d'évaluation cotée, celles-ci seront incluses dans ses engagements pour cette évaluation selon la section 4 du Plan d'évaluation et dans les obligations à remplir dans le cadre du contrat.

#### 4. ÉVALUATION COTÉE

4.1. Les engagements proposés et les transactions du soumissionnaire seront évalués par rapport aux critères cotés par points conformément à la description qui suit.

**Objectif stratégique dans la proposition de valeur relative au contrat du Système de soutien du C4ISR de la Force terrestre – contrat de soutien pour la conception et l'intégration du système C4ISR (STCICS)**

Dans le cadre de la proposition de valeur, l'objectif stratégique pour ce projet est de s'assurer que des capacités canadiennes sont directement utilisées dans cet approvisionnement, tout en encourageant les investissements de grande qualité en recherche-développement pour l'innovation et la compétitivité du secteur canadien de la cybersécurité; il s'agit aussi de favoriser l'intégration des petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes à la chaîne d'approvisionnement.

##### 4.1.1 Transactions directes

Le pilier des transactions directes favorisera au Canada des activités de travail de grande valeur qui sont directement liées au présent projet. Selon les exigences obligatoires applicables, on doit utiliser un contenu canadien minimal pour la fourniture des biens et services dans les secteurs où le Canada a des capacités et, selon les critères cotés par points de la proposition de valeur, on doit encourager les soumissionnaires à se concurrencer en matière de maximisation des transactions directes.

Table 4 – 1, Transactions directes

Critères	Points disponibles	Base d'évaluation
<b>Transactions directes</b>		
Engagements à réaliser des transactions directes pour plus de 70 pour cent du prix du contrat et jusqu'à hauteur de 100 pour cent	30	Les points seront accordés pour les engagements sous forme de transactions directes en fonction de ce qui suit :  Le soumissionnaire ayant l'engagement le plus élevé sous forme de transactions directes au-dessus de soixante-dix (70) pour cent du prix du contrat et

		<p>jusqu'à hauteur de 100 pour cent comme pourcentage du Prix Total Évalué de la soumission (options non comprises), mesuré en VCC, recevra trente(30) points. Tous les autres soumissionnaires seront évalués au prorata à la baisse.</p> <p>Formule : Engagement total du soumissionnaire sous forme de transactions directes au-dessus de 70 pour cent (jusqu'à hauteur de 100 pour cent) divisé par l'engagement en transactions directes du plus offrant au-dessus de 70 pour cent (jusqu'à hauteur de 100 pour cent) et multiplié par 30 points.</p>
--	--	--

#### 4.1.2 Recherche et développement

Le pilier de la recherche et du développement (R-D) encouragera les soumissionnaires à indiquer des transactions de R-D avec des entreprises, des établissements d'enseignement postsecondaire et/ou des instituts de recherche publics canadiens qui viennent soutenir les capacités de recherche de grande valeur du secteur de la défense.

**Tableau 4-2, Recherche et développement**

<b>Critères</b>	<b>Points disponibles</b>	<b>Base d'évaluation</b>
<b>Recherche et développement</b>		
Engagements à réaliser des transactions liées à des activités de R-D avec des entreprises et/ou des établissements d'enseignement postsecondaire ou des instituts de recherche publics canadiens au-dessus de 1 pour cent du prix du contrat et jusqu'à hauteur de 100 pour cent.	50	<p>Les points seront accordés pour les engagements sous forme de transactions de R-D en fonction de ce qui suit :</p> <p>Les engagements dans chaque catégorie d'activités de R-D doivent être exprimés en tant qu'engagements à réaliser des transactions liées à des activités de R-D au-dessus de 1 pour cent du prix du contrat.</p> <p>L'engagement à réaliser des transactions liées à des activités de R-D dans le secteur de la défense avec des établissements d'enseignement postsecondaire ou des instituts de recherche publics canadiens jusqu'à hauteur de 100 pour cent comme pourcentage du Prix Total Évalué de la soumission,</p>

	<p>options non comprises, mesuré en VCC recevra deux (2) points pour tout pourcentage du Prix Total Évalué de la soumission engagé.</p> <p>L'engagement à réaliser des transactions de R-D dans le secteur de la défense avec des entreprises canadiennes jusqu'à hauteur de 100 pour cent comme pourcentage du Prix Total Évalué de la soumission, options non comprises, mesuré en VCC recevra un (1) point pour tout pourcentage du Prix Total Évalué de la soumission engagé.</p> <p>On calcule les points cumulés au titre de la R-D par le total des activités de R-D avec des entreprises, des établissements d'enseignement postsecondaire ou des instituts de recherche publics canadiens dans le secteur de la défense. Le soumissionnaire accumulant le plus de points au titre de ces engagements au-dessus de un (1) pour cent et jusqu'à hauteur de 100 pour cent recevra cinquante (50) points. Tous les autres soumissionnaires seront évalués au prorata à la baisse.</p> <p>Formule : Accumulation de points du soumissionnaire pour les activités de R-D divisée par les points cumulés par le plus offrant à ce titre et multipliée par 50 points.</p>
--	--

#### 4.1.3. Petites et moyennes entreprises (PME)

Le pilier des petites et moyennes entreprises (PME) encouragera les soumissionnaires à travailler avec de petites et moyennes entreprises partout au Canada, à les intégrer à la chaîne d'approvisionnement et à investir dans le développement des compétences, des capacités, de la qualité et de la productivité, de sorte que les PME puissent demeurer compétitives sur le marché mondial.

**Tableau 4-3, Petites et moyennes entreprises**

Critères	Points disponibles	Base d'évaluation
Petites et moyennes entreprises		

Engagements à réaliser des transactions avec des PME au-dessus de 10 pour cent du prix du contrat et jusqu'à hauteur de 100 pour cent.	20	<p>Les points seront accordés pour les engagements à réaliser des transactions en fonction de ce qui suit :</p> <p>Le soumissionnaire prenant le plus haut engagement sous forme de transactions avec des PME au-dessus de dix (10) pour cent du prix du contrat et jusqu'à hauteur de 100 pour cent comme pourcentage du Prix Total Évalué de la soumission, options non comprises, mesuré en VCC recevra vingt (20) points. Tous les autres soumissionnaires seront évalués au prorata à la baisse.</p> <p>Formule : Engagement total du soumissionnaire avec des PME au-dessus de 10 pour cent (jusqu'à hauteur de 100 pour cent) divisé par l'engagement du plus offrant à ce titre au-dessus de 10 pour cent (jusqu'à hauteur de 100 pour cent) et multiplié par 20 points.</p>
--	----	--

- 4.2. Si le soumissionnaire indique des engagements ou propose des transactions qui équivalent à plus de 100 pour cent du Prix Total Évalué de la soumission, aucun point dans l'évaluation cotée ne s'ajoutera à ceux du Plan d'évaluation. Précisons que, dans ce cas, on majorerait les valeurs d'obligations à l'article 3.1.1 des modalités (sous-obligations comprises) pour qu'elles correspondent à la valeur totale de ces transactions.
- 4.3. Une transaction indiquée peut être conforme à plusieurs critères et sera notée en conséquence jusqu'à hauteur du nombre total de points. L'ensemble des transactions qui sont conformes aux critères de la section 3.2 et des engagements indiqués dans la soumission seront inclus comme obligation à remplir dans le contrat qui en découlera.
- 4.4. Si le soumissionnaire indique dans sa soumission des transactions totales conformes à l'un des trois critères cotés de proposition de valeur (PV) comme pourcentage du Prix Total Évalué de la soumission, mais en dépassement de son engagement pour les mêmes critères PV dans le certificat des critères cotés, la valeur la plus élevée sera considérée comme son engagement dans l'évaluation cotée à la section 4 et comme l'obligation à remplir à l'article 3 du contrat qui en découlera.

4.5. Le tableau 4-4 ci-dessous récapitule la notation de l'évaluation cotée :

**Tableau 4-4 – Notation des transactions**

<b>Critères</b>	<b>Points disponibles</b>	<b>Base d'évaluation</b>
<b>Transactions directes</b>	<b>30</b>	
Engagement		Engagement au-dessus de 70 pour cent, exprimé en pourcentage de VCC du Prix Total Évalué de la soumission dans le certificat signé des critères cotés (ou pourcentage VCC des transactions directes indiquées selon la valeur la plus élevée)
<b>Recherche et développement</b>	<b>50</b>	
Engagement		Engagement au-dessus de 1 pour cent, exprimé en pourcentage de VCC du Prix Total Évalué de la soumission dans le certificat signé des critères cotés (ou pourcentage VCC des transactions indiquées de recherche-développement selon la valeur la plus élevée)
Partie de l'engagement avec des entreprises canadiennes		Engagement exprimé en pourcentage VCC du Prix Total Évalué de la soumission dans le certificat signé des critères cotés (ou pourcentage VCC des transactions indiquées de recherche-développement avec des entreprises canadiennes selon la valeur la plus élevée)
Partie de l'engagement avec des établissements d'enseignement postsecondaire ou des instituts de recherche publics		Engagement exprimé en pourcentage VCC du Prix Total Évalué de la soumission dans le certificat signé des critères cotés (ou pourcentage VCC des transactions indiquées de recherche-développement avec des établissements d'enseignement postsecondaire ou des instituts de recherche publics selon la valeur la plus élevée)
<b>Petites et moyennes entreprises</b>	<b>20</b>	
Engagement		Engagement au-dessus de 10 pour cent, exprimé en pourcentage VCC du Prix Total Évalué de la soumission dans le certificat signé des critères cotés (ou pourcentage VCC des transactions indiquées avec des PME selon la valeur la plus élevée)
<b>Nombre total de points</b>	<b>100</b>	

- 
- 4.6. Cote totale de proposition de valeur : Les cotes du soumissionnaire pour les engagements seront additionnées pour donner la cote totale de la proposition de valeur qui sera ensuite pondérée à dix-sept (17) pour cent de la cote totale possible dans le cadre de l'évaluation globale de la soumission pour le projet.

## 5. PROCESSUS

- 5.1. L'évaluation est dirigée par l'autorité des RIT; y participent des représentants d'organismes de développement régional, et au besoin, d'autres experts en la matière.
- 5.2. Les études d'évaluation et la notation reposeront sur un consensus selon lequel la soumission sera lue et commentée et tous les évaluateurs s'accorderont sur une note pour chacun des éléments cotés. Un consensus sur des questions plus vastes devra aussi être obtenu, notamment sur la nécessité ou la nature de demandes de précisions ou de conseils auprès d'experts externes. Si les évaluateurs ne sont pas en mesure de parvenir à un consensus sur la notation, certains enjeux ou d'autres questions à la suite d'une discussion, la décision finale reviendra au responsable de l'évaluation d'IC
- 5.3. L'autorité des RIT assumera la responsabilité de veiller à ce que les membres de l'équipe d'évaluation s'acquittent de leurs tâches. L'autorité des RIT fera le lien entre l'équipe d'évaluation et les représentants de l'extérieur.